



Les associations Marocaines aux Pays-Bas avec les associations Turcs amènent une campagne contre l'abolition de l'enseignement de la langue et la culture maternelle Turcs et Marocaine par entamer une procédure juridique contre l'état Néerlandais.

L'association des ouvriers turcs aux Pays Bas, HTIB, veut commencer une procédure juridique contre l'état Néerlandais. Ce procès s'agit du fait que les autorités ont aboli l'enseignement pour les citoyens non Néerlandais de la langue maternelle.

EMCEMO, le Centre Euro-méditerranéen de Migration et Développement, et ses partenaires, des associations Marocaines, Fondation Ibno Khaldoun et Fondation Maarif, ont décidé de s'associer avec cette initiative de HTIB avec le but d'introduire cet enseignement dans la langue et la culture maternelle de nouveau.

Nous soutenons HTIB dans cette lutte et nous commencerons la procédure juridique avec eux pour obtenir ce droit pour la jeunesse Marocaine.

Deux avocats, Maître Nazmi Türkkol et Maître Fadime Kilic ont fait des recherches concernant les possibilités juridiques et ont conclu que cette abolition de l'enseignement dans la langue maternelle est contre les droits de l'homme universels.

Selon les avocats cette abolition n'est pas conforme les articles 13, 14 et 15 de la traité internationale des droits économiques, sociales et culturelles. Ou, autrement dit, les enfants des migrants ont le droit de pouvoir apprendre leur langue maternelle et leur culture et l'état Néerlandais est obligé de faciliter ça.

Que l'état Néerlandais n'a plus voulu prendre ce droit comme sa responsabilité depuis 2004, est une imperfection sérieuse. C'est le devoir des autorités de prioriter l'intérêt de l'enfant dans toutes ses actions.

Amsterdam, 6 novembre

Au nom d'EMCEMO

Abdou Menebhi